

Interpellation

APEJ : CHF 6,3 millions de charges en plus de 2022 à 2025, comment expliquer une telle augmentation et quelles prévisions pour les 5 ans à venir ?

Coppet, le 17 mars 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Par la voie de l'interpellation, tout conseiller peut demander à la Municipalité une explication sur un fait qui est développé lors de la prochaine séance de conseil communal.

Considérant ce qui suit :

- Le nombre d'élèves du primaire en Terre Sainte est passé de 1'376 en 2022 à 1'410 en 2025 (selon le budget de l'APEJ), soit une augmentation de 2,47 %.
- Le nombre d'élèves du secondaire en Terre Sainte est passé de 590 en 2022 à 551 en 2025 (selon le budget de l'APEJ), soit une diminution de 6,4 %.
- De façon générale, **on constate donc une diminution du nombre d'élèves en primaire et en secondaire de 2022 à 2025.**
- Malgré cela, **les charges de l'APEJ en 2022 s'élevaient à CHF 24'631'487, tandis que le budget prévu pour 2025 atteignait CHF 30'932'505, soit une augmentation de 25.6 %.**
- La part mise à la charge des communes se montait à CHF 14'747'531 en 2022, tandis que le budget 2025 à la charge des communes passe à CHF 18'125'149, soit une augmentation de 22.9%.
- Par conséquent, **la contribution de Coppet est passée de CHF 2'465'261 à CHF 2'855'895, enregistrant une hausse de près de CHF 400'000.-.** Cela correspond à 4 points d'impôts pour notre commune après prise en compte de la péréquation.
- **Les communications et justifications fournies par l'APEJ ne permettent pas d'expliquer de manière satisfaisante la logique sous-jacente à ces explosions de charges.**

Nous demandons à la Municipalité de répondre lors de la prochaine séance aux questions suivantes :

- Comment expliquer une telle explosion de charges alors que le nombre d'élèves a diminué ?
- Quels sont les prévisions d'augmentations de charges pour les 5 ans à venir ?

La Présidente de l'APEJ nous ayant renvoyé à notre conseil communal pour répondre à ces aspects, nous espérons un apport circonstancié de la part de la Municipalité sur ces questions.

Vincent Moret